

## Qu'est-ce que la VAE ?

---

*" Je travaille dans le même domaine depuis plusieurs années. J'ai quitté l'école sans diplôme. Mais depuis que je travaille, j'ai acquis un savoir-faire dans mon entreprise. Y a-t-il un moyen de faire reconnaître mon expérience ?"*

La **Validation des Acquis de l'Expérience** permet d'obtenir un diplôme. Elle est instituée par la Loi de modernisation sociale n°2002-73 du 17 janvier 2002. Il s'agit d'un dispositif de **reconnaissance officielle des compétences acquises par son expérience professionnelle et/ou personnelle**.

Ainsi, les acquis professionnels et/ou personnels ont la même valeur que les savoirs acquis par la formation. Le pré-requis indispensable pour en bénéficier est d'avoir au moins **3 ans d'expérience** justifiée dans le domaine visé.

Besoin d'une définition ? Consultez le glossaire pour maîtriser les termes de la VAE -[Glossaire VAE](#)

## Que permet la VAE ?

---

La VAE permet d'**obtenir un diplôme, un titre professionnel ou un certificat de qualification**.

- **Validation totale** : si le candidat possède toutes les compétences exigées pour le diplôme choisi, la validation sera totale.
- **Validation partielle** : si le candidat ne possède qu'une partie des compétences exigées pour le diplôme choisi, la validation sera partielle.

**En cas de validation partielle**, le jury attribue les unités correspondantes aux compétences maîtrisées. Le candidat dispose d'**un délai de cinq ans** pour suivre un complément de formation, acquérir une nouvelle expérience ou réaliser des travaux personnels qui feront l'objet d'une évaluation.

Attention : la VAE ne permet pas d'obtenir :

- Une équivalence avec un diplôme français ; **pour la reconnaissance académique ou professionnelle des diplômes étrangers**, consultez le site du [Centre international d'études pédagogiques](#)
- Une équivalence automatique de titres ou de diplômes. Un diplôme obtenu ne permet pas, par le biais d'une procédure VAE, d'obtenir instantanément un autre diplôme
- Une conversion "automatique" de l'expérience en diplôme
- Un grade de la fonction publique

### **A noter**

La certification se fait à l'issue d'une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation des compétences du candidat.

## Pour quel projet ?

---

## Valoriser ses acquis

---

"Tout au long de mon parcours professionnel, j'ai acquis de nombreux savoir-faire. Je veux maintenant les **valoriser par un diplôme**".

## Mobilité professionnelle

---

"Je souhaite obtenir une **promotion interne** ou **évoluer professionnellement**".

## Rechercher un emploi

---

"J'ai besoin de mettre toutes les chances de mon côté dans ma **recherche d'emploi**".

## Créer une entreprise

---

"Je voudrais obtenir le **brevet professionnel** dont j'ai besoin pour me mettre à mon compte."

### Professionnels

---



**Vous êtes un professionnel de l'orientation, la formation, l'emploi ?**

- Rendez-vous dans [votre espace](#) : découvrez les contenus et services qui vous sont spécialement dédiés. \*Accès libre\*
- Voir les contenus spécifiques [VAE](#)
- Découvrez également les [newsletters](#) à destination des professionnels

### Informations générales

---

- [vae.gouv.fr](http://vae.gouv.fr) : Le portail national dédié à la Validation des Acquis de l'Expérience.
- [Pôle emploi](#) : informations sur la validation des acquis pour les demandeurs d'emploi
- [Jemoriente.info](http://Jemoriente.info) : informations sur la VAE
- [Légifrance](#) : L'essentiel du droit français

### Rechercher

---

Un diplôme, un titre professionnel, un certificat de qualification professionnelle

- [CNCP](#) (Commission Nationale des Certifications Professionnelles) Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- [Canopé](#) : Effectuer une recherche sur un diplôme de l'Education Nationale, trouver un référentiel de diplôme...
- [Onisep](#) : Le site des métiers et des formations